

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS COURVILLOIS

Compte Rendu du Conseil Communautaire du 21 Avril 2008

L'an deux mil huit, le 21 Avril 2008, sur convocation du 15 avril 2008 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Courvillois s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jacky JAULNEAU, à la salle des Fêtes de Chuisnes.

Etaient présents :

Mesdames, CHAMPION Claudine, CHIVRACQ Marie-Françoise, DE LA RAUDIÈRE Laure, ELLEAUME Michelle, HALLOUIN Elisabeth, LECOMTE Nicole, NOTO Jacqueline, SALMON Pierrette, SAMSON Laëtitia, THIBOUST Véronique et Messieurs, BELLAMY André, BILLARD John, BONNET Jean Marc, BUISSON Hervé, COCHIN Gilles, COLLOMB Alain, DASSIER Claude, DECOURTYE Jack, DUBOIS Max, GAUTHIER Bruno, GAUTIER Bernard, HALLOUIN Frédéric, HAY Jean Claude, HAY Arnold, HERBEAUX Alain, HERVET Hubert, IGIER Dominique, JAULNEAU Jacky, KLEIN Jean, LAISNEY Jacques, LAMBERT Jean Guy, LAVAU Patrick, LECUYER Antoine, MANIÈRE Michel, MARIE Luc, MARTIN Gérard, MAUPU Jacques, MAURENARD Guy, MENANT Gilbert, MEUNIER Eric, MEUNIER Christian, MORIZEAU Jean François, PEPIN Richard, PERRIN Gilles, PICHARD Jean Pierre, POUICIN Bernard, POUTEAU Jean Pierre, RACINET Joël, SABOTIN Gabriel, SCHMIT Philippe, SOULET Guy.

Etaient absents excusés :

Messieurs BAILLY François, COULON Alain (remplacé par KLEIN Jean, suppléant), GUERIN Romuald, PETREMENT Patrick, REPESSE Hervé (remplacé par NOTO Jacqueline, suppléante), ROUSSEAU Michel (remplacé par MANIÈRE Michel, suppléant).

Assistaient également au conseil communautaire :

Madame Evelyne TROCHERIE et Monsieur Benoît DELTROY.

Nombre de conseillers en exercice : 54

Secrétaire de séance : Philippe SCHMIT

Nombre de conseillers présents : 51

Nombre de conseillers votants : 51

Le Président, M. Jacky JAULNEAU, ouvre la séance puis procède à l'élection du secrétaire de séance et à l'adoption du compte-rendu du précédent Conseil Communautaire. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle ensuite que ce Conseil Communautaire a été préalablement préparé en Bureau.

■ Election des membres des commissions de la Communauté de Communes du Pays Courvillois :

DELIBERATION N°08-42 ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Le Président fait procéder à l'élection des membres des différentes commissions de la Communauté de Communes du Pays Courvillois, dont il est Président de droit.

- Commission Finances :

1^{er} Tour :

Candidats : BONNET Jean Marc, MAUPU Jacques, GAUTIER Bernard, MORIZEAU Jean François, BILLARD John, DASSIER Claude, ELLEAUME Michelle, CHIVRACQ Marie Françoise, SOULET Guy, COLLOMB Alain, HERVET Hubert, IGIER Dominique, RACINET Joël, LAMBERT Jean Guy, DE LA RAUDIÈRE Laure, LECUYER Antoine, SALMON Pierrette, SCHMIT Philippe, LAVAU Patrick, MARIE Luc

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

BONNET Jean Marc, MAUPU Jacques, GAUTIER Bernard, MORIZEAU Jean François, BILLARD John, DASSIER Claude, ELLEAUME Michelle, CHIVRACQ Marie Françoise, SOULET Guy, COLLOMB Alain, HERVET Hubert, IGIER Dominique, RACINET Joël, LAMBERT Jean Guy, DE LA RAUDIÈRE Laure, LECUYER Antoine, SALMON Pierrette, SCHMIT Philippe, LAVAU Patrick, MARIE Luc, obtiennent chacun 51 voix.

Sont élus membres de la Commission Finances de la Communauté de Communes du Pays Courvillois, au premier tour, BONNET Jean Marc, MAUPU Jacques, GAUTIER Bernard, MORIZEAU Jean François, BILLARD John, DASSIER Claude, ELLEAUME Michelle, CHIVRACQ Marie Françoise, SOULET Guy, COLLOMB Alain, HERVET Hubert, IGIER Dominique, RACINET Joël, LAMBERT Jean Guy, DE LA RAUDIÈRE Laure, LECUYER Antoine, SALMON Pierrette, SCHMIT Philippe, LAVAU Patrick, MARIE Luc

- Commission Développement Economique :

1^{er} Tour :

Candidats :

BONNET Jean Marc, MAUPU Jacques, BUISSON Hervé, PEPIN Richard, BELLAMY André, GUERIN Romuald, DASSIER Claude, ELLEAUME Michelle, SOULET Guy, COLLOMB Alain, HERVET Hubert, HAY Arnold, RACINET Joël, DECOURTYE Jack, DE LA RAUDIÈRE Laure, BAILLY François, COULON Alain, SCHMIT Philippe, MARIE Luc.

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

BONNET Jean Marc, MAUPU Jacques, BUISSON Hervé, PEPIN Richard, BELLAMY André, GUERIN Romuald, DASSIER Claude, ELLEAUME Michelle, SOULET Guy, COLLOMB Alain, HERVET Hubert, HAY Arnold, RACINET Joël, DECOURTYE Jack, DE LA RAUDIÈRE Laure, BAILLY François, COULON Alain, SCHMIT Philippe, MARIE Luc, obtiennent chacun 51 voix.

Sont élus membres de la Commission Développement Economique de la Communauté de Communes du Pays Courvillois, au premier tour, BONNET Jean Marc, MAUPU Jacques, BUISSON Hervé, PEPIN Richard, BELLAMY André, GUERIN Romuald, DASSIER Claude, ELLEAUME Michelle, SOULET Guy, COLLOMB Alain, HERVET Hubert, HAY

Arnold, RACINET Joël, DECOURTYE Jack, DE LA RAUDIÈRE Laure, BAILLY François, COULON Alain, SCHMIT Philippe, MARIE Luc.

- Commission Aménagement de l'Espace :

1^{er} Tour :

Candidats : MARTIN Gérard, MAUPU Jacques, GAUTIER Bernard, HAY Jean Claude, MORIZEAU Jean François, GUERIN Romuald, POUTEAU Jean Pierre, ELLEAUME Michelle, HAY Arnold, HERBEAUX Alain, GAUTHIER Bruno, BAILLY François, SCHMIT Philippe, LAVAU Patrick, COULON Alain

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

MARTIN Gérard, MAUPU Jacques, GAUTIER Bernard, HAY Jean Claude, MORIZEAU Jean François, GUERIN Romuald, POUTEAU Jean Pierre, ELLEAUME Michelle, HAY Arnold, HERBEAUX Alain, GAUTHIER Bruno, BAILLY François, SCHMIT Philippe, LAVAU Patrick, COULON Alain, obtiennent chacun 51 voix.

Sont élus membres de la Commission Aménagement de l'Espace de la Communauté de Communes du Pays Courvillois, au premier tour, MARTIN Gérard, MAUPU Jacques, GAUTIER Bernard, HAY Jean Claude, MORIZEAU Jean François, GUERIN Romuald, POUTEAU Jean Pierre, ELLEAUME Michelle, HAY Arnold, HERBEAUX Alain, GAUTHIER Bruno, BAILLY François, SCHMIT Philippe, LAVAU Patrick, COULON Alain.

- Commission Culture- Tourisme – Vie Associative – T.I.C. :

1^{er} Tour :

Candidats : GERARD Martin, POUICIN Bernard, HALLOUIN Frédéric, BILLARD John, THIBOUST Véronique, MENANT Gilbert, NOTO Jacqueline, IGIER Dominique, HERBEAUX Alain, LAMBERT Jean Guy, DE LA RAUDIÈRE Laure, BAILLY François, HALLOUIN Elisabeth, MARIE Luc, SABOTIN Gabriel, MORIZEAU Jean-François.

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

GERARD Martin, POUICIN Bernard, HALLOUIN Frédéric, BILLARD John, THIBOUST Véronique, MENANT Gilbert, NOTO Jacqueline, IGIER Dominique, HERBEAUX Alain, LAMBERT Jean Guy, DE LA RAUDIÈRE Laure, BAILLY François, HALLOUIN Elisabeth, MARIE Luc, SABOTIN Gabriel, MORIZEAU Jean-François, obtiennent chacun 51 voix.

Sont élus membres de la Commission Culture – Tourisme – Vie Associative – T.I.C. de la Communauté de Communes du Pays Courvillois, au premier tour, GERARD Martin, POUICIN Bernard, HALLOUIN Frédéric, BILLARD John, THIBOUST Véronique, MENANT Gilbert, NOTO Jacqueline, IGIER Dominique, HERBEAUX Alain, LAMBERT Jean Guy, DE LA RAUDIÈRE Laure, BAILLY François, HALLOUIN Elisabeth, MARIE Luc, SABOTIN Gabriel, MORIZEAU Jean-François.

- Commission Enfance – Jeunesse – Service à la population :

1^{er} Tour :

Candidats : BONNET Jean Marc, MAUPU Jacques, GAUTIER Bernard, COCHIN Gilles, MORIZEAU Jean François, BILLARD John, THIBOUST Véronique, ELLEAUME Michelle, LECOMTE Nicole, SOULET Guy, SAMSON Laëtitia, NOTO Jacqueline, CHAMPION Claudine, RACINET Joël, MAURENARD Guy, DE LA RAUDIÈRE Laure, LECUYER Antoine, SALMON Pierrette, HALLOUIN Elisabeth.

Nombre de votants : 51
Suffrages exprimés : 51
Majorité absolue : 26

BONNET Jean Marc, MAUPU Jacques, GAUTIER Bernard, COCHIN Gilles, MORIZEAU Jean François, BILLARD John, THIBOUST Véronique, ELLEAUME Michelle, LECOMTE Nicole, SOULET Guy, SAMSON Laëtitia, NOTO Jacqueline, CHAMPION Claudine, RACINET Joël, MAURENARD Guy, DE LA RAUDIÈRE Laure, LECUYER Antoine, SALMON Pierrette, HALLOUIN Elisabeth, obtiennent chacun 51 voix.

Sont élus membres de la Commission Enfance – Jeunesse – Services à la Population de la Communauté de Communes du Pays Courvillois, au premier tour, BONNET Jean Marc, MAUPU Jacques, GAUTIER Bernard, COCHIN Gilles, MORIZEAU Jean François, BILLARD John, THIBOUST Véronique, ELLEAUME Michelle, LECOMTE Nicole, SOULET Guy, SAMSON Laëtitia, NOTO Jacqueline, CHAMPION Claudine, RACINET Joël, MAURENARD Guy, DE LA RAUDIÈRE Laure, LECUYER Antoine, SALMON Pierrette, HALLOUIN Elisabeth.

- Commission Vallées – Voirie – Travaux :

1^{er} Tour :

Candidats : MARTIN Gérard, POUICIN Bernard, HAY Jean Claude, BELLAMY André, GUERIN Romuald, MEUNIER Eric, MENANT Gilbert, LECOMTE Nicole, SAMSON Laëtitia, PICHARD Jean Pierre, LAISNEY Jacques, MEUNIER Christian, LAMBERT Jean Guy, ROUSSEAU Michel, BAILLY François, PERRIN Gilles, SCHMIT Philippe, MARIE Luc, HERVET Hubert, DUBOIS Max.

Nombre de votants : 51
Suffrages exprimés : 51
Majorité absolue : 26

MARTIN Gérard, POUICIN Bernard, HAY Jean Claude, BELLAMY André, GUERIN Romuald, MEUNIER Eric, MENANT Gilbert, LECOMTE Nicole, SAMSON Laëtitia, PICHARD Jean Pierre, LAISNEY Jacques, MEUNIER Christian, LAMBERT Jean Guy, ROUSSEAU Michel, BAILLY François, PERRIN Gilles, SCHMIT Philippe, MARIE Luc, HERVET Hubert, DUBOIS Max, obtiennent chacun 51 voix.

Sont élus membres de la Commission Vallées – Voirie - Travaux de la Communauté de Communes du Pays Courvillois, au premier tour, MARTIN Gérard, POUICIN Bernard, HAY Jean Claude, BELLAMY André, GUERIN Romuald, MEUNIER Eric, MENANT Gilbert, LECOMTE Nicole, SAMSON Laëtitia, PICHARD Jean Pierre, LAISNEY Jacques, MEUNIER Christian, LAMBERT Jean Guy, ROUSSEAU Michel, BAILLY François, PERRIN Gilles, SCHMIT Philippe, MARIE Luc, HERVET Hubert, DUBOIS Max.

- Commission Transport :

1^{er} Tour :

Candidats : BELLAMY André, BILLARD John, POUTEAU Jean Pierre, LECOMTE Nicole, SABOTIN Gabriel, NOTO Jacqueline, LAISNEY Jacques, LECUYER Antoine, HALLOUIN Elisabeth, PETREMENT Patrick, PERRIN Gilles, HERBAULT Alain.

Nombre de votants : 51
Suffrages exprimés : 51
Majorité absolue : 26

BELLAMY André, BILLARD John, POUTEAU Jean Pierre, LECOMTE Nicole, SABOTIN Gabriel, NOTO Jacqueline, LAISNEY Jacques, LECUYER Antoine, HALLOUIN Elisabeth, PETREMENT Patrick, PERRIN Gilles, HERBAULT Alain, obtiennent chacun 51 voix.

Sont élus membres de la Commission Transport de la Communauté de Communes du Pays Courvillois, au premier tour, BELLAMY André, BILLARD John, POUTEAU Jean Pierre, LECOMTE Nicole, SABOTIN Gabriel, NOTO Jacqueline, LAISNEY Jacques, LECUYER Antoine, HALLOUIN Elisabeth, PETREMENT Patrick, PERRIN Gilles, HERBAULT Alain.

- Commission A.N.C. – O.P.A.H. – Environnement :

1^{er} Tour :

Candidats : POUICIN Bernard, MORIZEAU Jean François, GUERIN Romuald, MEUNIER Eric, MENANT Gilbert, LECOMTE Nicole, HERVET Hubert, CHAMPION Claudine, MEUNIER Christian, ROUSSEAU Michel, LECUYER Antoine, SCHMIT Philippe, PICHARD Jean-Pierre, BONNET Jean-Marc, PERRIN Gilles, PEPIN Richard, DECOURTYE Jack, LAVAU Patrick.

Nombre de votants : 51
Suffrages exprimés : 51
Majorité absolue : 26

POUCIN Bernard, MORIZEAU Jean François, GUERIN Romuald, MEUNIER Eric, MENANT Gilbert, LECOMTE Nicole, HERVET Hubert, CHAMPION Claudine, MEUNIER Christian, ROUSSEAU Michel, LECUYER Antoine, SCHMIT Philippe, PICHARD Jean-Pierre, BONNET Jean-Marc, PERRIN Gilles, PEPIN Richard, DECOURTYE Jack, LAVAU Patrick, obtiennent chacun 51 voix.

Sont élus membres de la Commission A.N.C. – OPAH – Environnement de la Communauté de Communes du Pays Courvillois, au premier tour, POUICIN Bernard, MORIZEAU Jean François, GUERIN Romuald, MEUNIER Eric, MENANT Gilbert, LECOMTE Nicole, HERVET Hubert, CHAMPION Claudine, MEUNIER Christian, ROUSSEAU Michel, LECUYER Antoine, SCHMIT Philippe, PICHARD Jean-Pierre, BONNET Jean-Marc, PERRIN Gilles, PEPIN Richard, DECOURTYE Jack, LAVAU Patrick.

- Commission Communication :

1^{er} Tour :

Candidats : COCHIN Gilles, BILLARD John, LECOMTE Nicole, SOULET Guy, MEUNIER Christian, LAMBERT Jean Guy.

Nombre de votants : 51
Suffrages exprimés : 51
Majorité absolue : 26

COCHIN Gilles, BILLARD John, LECOMTE Nicole, SOULET Guy, MEUNIER Christian, LAMBERT Jean Guy, obtiennent chacun 51 voix.

Sont élus membres de la Commission Communication de la Communauté de Communes du Pays Courvillois, au premier tour, les personnes suivantes : COCHIN Gilles, BILLARD John, LECOMTE Nicole, SOULET Guy, MEUNIER Christian, LAMBERT Jean Guy.

■ Election des membres de la commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) :

DELIBERATION N°08-43
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.)

Le Président expose :

Il y a lieu de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (C.A.O.) qui conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, est composée du Président et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

- Membres titulaires :

1^{er} Tour : Candidats : COULON Alain, PEPIN Richard, MORIZEAU Jean-François, SCHMIT Philippe, SOULET Guy, LAMBERT Jean-Guy.

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

COULON Alain : 11

PEPIN Richard : 27

MORIZEAU Jean-François : 25

SCHMIT Philippe : 44

SOULET Guy : 18

LAMBERT Jean-Guy : 25

LECUYER Antoine : 1

Messieurs SCHMIT Philippe et PEPIN Richard sont élus, au premier tour, membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.).

2^{ème} Tour : Candidats : LAMBERT Jean-Guy

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

LAMBERT Jean-Guy : 51

M. Jean-Guy LAMBERT est élu, au deuxième tour, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.).

- Membres suppléants :

1^{er} Tour : Candidats : COULON Alain, MORIZEAU Jean-François, SOULET Guy, LECUYER Antoine.

Nombre de votants : 51
Suffrages exprimés : 51
Majorité absolue : 26

COULON Alain : 31
MORIZEAU Jean-François : 46
SOULET Guy : 33
LECUYER Antoine : 39

Messieurs MORIZEAU Jean-François, LECUYER Antoine et SOULET Guy sont élus, au premier tour, membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.).

■ Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du SMAFEL :

DELIBERATION N°08-44
ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU
SEIN DU SMAFEL

Le Président expose :

Il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du SMAFEL (Syndicat Mixte d'Aménagement Foncier d'Eure-et-Loir) conformément aux statuts de ce syndicat dont la Communauté de Communes du Pays Courvillois est membre.

- Délégué titulaire :

1^{er} Tour : Candidat : DASSIER Claude

Nombre de votants : 51
Suffrages exprimés : 51
Majorité absolue : 26

DASSIER Claude : 51

M. Claude DASSIER est élu, au premier tour, délégué titulaire au sein du SMAFEL.

- Délégué suppléant :

1^{er} Tour : Candidat : HERVET Hubert

Nombre de votants : 51
Suffrages exprimés : 51
Majorité absolue : 26

HERVET Hubert : 51

M. Hubert HERVET est élu, au premier tour, délégué suppléant au sein du SMAFEL.

Le Président rappelle que ce syndicat a pour vocation d'effectuer du « portage » de foncier pour les projets à vocation économique des Communautés de Communes et d'agglomération.

■ Election de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants au sein du S.E.I.P.C.:

DELIBERATION N°08-45
ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU
SYNDICAT ELECTRIQUE INTERCOMMUNAL DU PAYS CHARTRAIN
(S.E.I.P.C.)

Le Président expose :

Il y a lieu de procéder à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants au sein du S.E.I.P.C. (Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain) d'Aménagement Foncier d'Eure-et-Loir) conformément aux statuts de ce syndicat dont la Communauté de Communes du Pays Courvillois est membre.

- Délégués titulaires :

1^{er} Tour : Candidats : GAUTIER Bernard, PERRIN Gilles, RACINET Joël

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

GAUTIER Bernard : 51

PERRIN Gilles : 51

RACINET Joël : 51

Messieurs GAUTIER Bernard, PERRIN Gilles et RACINET Joël sont élus, au premier tour, délégués titulaires au sein du S.E.I.P.C.

- Délégués suppléants :

1^{er} Tour : Candidats : BONNET Jean-Marc, PEPIN Richard, DE LA RAUDIERE Laure

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 51

Majorité absolue : 26

BONNET Jean-Marc : 51

PEPIN Richard : 51

DE LA RAUDIERE Laure : 51

Messieurs BONNET Jean-Marc et PEPIN Richard et Madame DE LA RAUDIERE Laure sont élus, au premier tour, délégués suppléants au sein du S.E.I.P.C.

■ Vote des Indemnités des Elus :

DELIBERATION N°08-46
VOTE DU TAUX DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES
VICE-PRESIDENTS

Le Président rappelle le montant maximal des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées au Président ainsi qu'aux vice-présidents. Puis il propose, avec une date d'entrée en vigueur à la date du 31 Mars 2008 correspondant à la date de l'installation du nouveau Conseil Communautaire et de l'élection du Président et des vice-présidents, les indemnités suivantes :

- Pour le Président, une indemnité de fonction mensuelle brute équivalente à 42,75 % de l'indice brut mensuel 1015
- Pour les premier, deuxième et troisième vice-Présidents, une indemnité de fonction mensuelle brute équivalente à 17,33 % de l'indice brut mensuel 1015
- Pour les quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième vice-Présidents, une indemnité de fonction mensuelle brute équivalente à 12,37 % de l'indice brut mensuel 1015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer au Président une indemnité de fonction mensuelle brute équivalente à 42,75 % de l'indice brut mensuel 1015, avec date d'entrée en vigueur au 31 Mars 2008
- Décide d'attribuer aux premier, deuxième et troisième vice-Présidents, une indemnité de fonction mensuelle brute équivalente à 17,33 % de l'indice brut mensuel 1015, avec date d'entrée en vigueur au 31 Mars 2008
- Décide d'attribuer aux quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième vice-Présidents, une indemnité de fonction mensuelle brute équivalente à 12,37 % de l'indice brut mensuel 1015, avec date d'entrée en vigueur au 31 Mars 2008

■ Prévision d'affectation du résultat de l'exercice 2007 du Budget Général :

DELIBERATION N°08-47
VOTE DE LA PREVISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
2007 DU BUDGET GENERAL

Le Président expose :

Conformément à l'article L2311-5 du CGCT qui permet « au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif de reporter de manière anticipée le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation », il est proposé de voter la prévision d'affectation de l'exercice 2007 du Budget Général.

Ainsi, le résultat prévisionnel de clôture 2007 de la section de fonctionnement devrait présenter un excédent de 578 300,59 € alors que la section d'Investissement devrait présenter un déficit à hauteur de 111 080,17 €.

Par ailleurs, les Restes à Réaliser s'élèvent à 760 200 € en Recettes d'Investissement et à 94 333 € en Dépenses d'Investissement.

La section d'Investissement ne présente pas de besoin de financement.

Il est proposé la prévision d'affectation du résultat de l'exercice 2007 du Budget Général comme suit :

- 111 080,17 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) en recettes d'investissement
- 467 220,42 € au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) en recettes de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de voter la prévision d'affectation du résultat de l'exercice 2007 du Budget Général comme suit :
 - 111 080,17 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) en recettes d'investissement
 - 467 220,42 € au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) en recettes de fonctionnement.

■ Décision Modificative n°2008-01 du Budget Général 2008 :

DELIBERATION N°08-48
DECISION MODIFICATIVE N°2008-01 DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le Président expose :

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°08-47 en date du 21 Avril 2008 décidant la prévision d'affectation du résultat de l'exercice 2007 du Budget Général,

Il est proposé de procéder à une décision modificative n°2008-01 au Budget Général en vue d'intégrer la prévision d'affectation du résultat de l'exercice 2007, de reporter le résultat de la section de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissement.

En outre, certains postes budgétaires sont à modifier au vu des dépenses et recettes prévisionnelles de l'exercice.

Cette décision modificative serait la suivante :

Compte	Intitulé	B.P. Avant D.M. 2008-01	D.M. n° 2008-01	B.P. avec D.M. 2008-01	Compte	Intitulé	B.P. Avant D.M. 2008- 01	D.M. n°2008-01	B.P. avec D.M. 2008-01
Section de Fonctionnement :									
Dépenses					Recettes :				
022	Dépenses impévues	24 017,00	95 000,00	119 017,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	467 220,42	467 220,42
023	Virement à la section d'investissement	352 033,00	333 220,42	685 253,42	<u>Chapitre 73 : Impôts et Taxes</u>				
					7338	Autres taxes (T.E.O.M.)	920 000,00	13 223,00	933 223,00
<u>Chapitre 65 : Autres Charges de gestion courante</u>									
6531	Indemnités	39 000,00	24 000,00	63 000,00					

6558	Autres contributions obligatoires (T.E.O.M.)	920 000,00	13 223,00	933 223,00					
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droits privé	20 000,00	15 000,00	35 000,00					
TOTAL		1 355 050,00	480 443,42	1 835 493,42	TOTAL		920 000,00	480 443,42	1 400 443,42
Section de d'Investissement :									
Dépenses					Recettes :				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	111 080,17	111 080,17	021	Virement de la section de fonctionnement	352033	333220,42	685253,42
020	Dépenses Imprévues	0,00	113 220,42	113 220,42	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0	111080,17	111080,17
21318	Autres bâtiments publics	464 333,00	220 000,00	684 333,00					
TOTAL		464 333,00	444 300,59	908 633,59	TOTAL		352 033,00	444 300,59	796 333,59

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte cette décision modificative n°2008-01 relative au Budget Primitif 2008 de la Communauté de Communes du Pays Courvillois.

■ Prévision d'affectation du résultat de l'exercice 2007 du SPANC :

DELIBERATION N°08-49
VOTE DE LA PREVISION D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
2007 DU BUDGET DU SPANC

Le Président expose :

Conformément à l'article L2311-5 du CGCT qui permet « au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif de reporter de manière anticipée le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation », il est proposé de voter la prévision d'affectation de l'exercice 2007 du Budget Général.

Ainsi, le résultat prévisionnel de clôture 2007 de la section de fonctionnement devrait présenter un excédent de 112 976,59 € alors que la section d'Investissement devrait présenter un résultat de clôture déficitaire à hauteur de 242 973,47 €.

En outre, les Restes à Réaliser 2007 s'élèvent à 179 345 € en Recettes d'Investissement et à 51 569 € en Dépenses d'Investissement. Le besoin de financement de la section d'Investissement s'élève à 115 197,47 €.

L'excédent de fonctionnement 2007 prévisionnel s'élevant uniquement à 112 976,59 €, la totalité de cette somme doit être affectée en Réserves au 1068 en Recettes d'Investissement.

Il est proposé la prévision d'affectation du résultat de l'exercice 2007 du Budget Général comme suit :

- o 112 976,59 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) en recettes d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de voter la prévision d'affectation du résultat de l'exercice 2007 du Budget du SPANC comme suit :
 - o 112 976,59 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) en recettes d'investissement

■ Décision Modificative n° SP/2008-01 du Budget SPANC 2008 :

DELIBERATION N°08-50

DECISION MODIFICATIVE N°SP/2008-01 DU BUDGET PRIMITIF 2008 DU SPANC

Le Président expose :

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°08-49 en date du 21 Avril 2008 décidant la prévision d'affectation du résultat de l'exercice 2007 du Budget Général,

Il est proposé de procéder à une décision modificative n°SP/2008-01 au Budget du SPANC en vue d'intégrer la prévision d'affectation du résultat de l'exercice 2007, de reporter le résultat de la section de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissement.

En outre, certains postes budgétaires sont à modifier au vu des dépenses et recettes prévisionnelles de l'exercice.

Cette décision modificative serait la suivante :

Compte	Intitulé	B.P. Avant D.M. n°SP/2008- 01	D.M. n°SP/2008- 01	B.P. avec D.M. n°SP/2008- 01	Compte	Intitulé	B.P. Avant D.M. n°SP/2008- 01	D.M. n°SP/2008- 01	B.P. avec D.M. n°SP/2008-01
Section de Fonctionnement :									
Dépenses					Recettes :				
Chapitre 011 : Charges à caractère général					Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises				
615	Entretien et Réparations	22 400,00	3 600,00	26 000,00	70622	Redevance Entretien A.N.C.	24 000,00	6 000,00	30 000,00
023	Virement à la section d'investissement	208 350,00	2 400,00	210 750,00					
TOTAL		230 750,00	6 000,00	236 750,00	TOTAL		24 000,00	6 000,00	30 000,00
Section de d'Investissement :									
Dépenses					Recettes :				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	242 973,47	242 973,47	021	Virement de la section de fonctionnement	208 350,00	2 400,00	210 750,00
020	Dépenses Imprévues	2 350,00	-596,88	1 753,12	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	112 976,59	112 976,59
					Chapitre 13 : Subventions d'investissement				
					131	Subventions d'équipement	681 569,00	127 000,00	808 569,00
TOTAL		2 350,00	242 376,59	244 726,59	TOTAL		889 919,00	242 376,59	1 132 295,59

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte cette décision modificative n°SP/2008-01 relative au Budget Primitif 2008 du SPANC.

■ Décision Modificative n° T/2008-01 du Budget Annexe Transport 2008 :

DELIBERATION N°08-51
DECISION MODIFICATIVE N°SP/2008-01 DU BUDGET ANNEXE 2008
TRANSPORT

Le Président expose :

Par courrier en date du 3 Mars 2008, la Préfecture d'Eure-et-Loir nous a indiqué qu'il apparaissait dans le Budget Primitif général 2008 de la Communauté de Communes du Pays Courvillois, en 67441 « Subventions aux Budgets Annexes » une somme de 85 000 € mais que cette somme n'apparaissait pas au budget annexe.

Il convient donc de réaliser une Décision Modificative n°T/2008-01 au Budget Annexe transport 2008 pour prendre en compte cette remarque.

Par ailleurs, certaines sommes doivent être modifiées par rapport aux dépenses et recettes prévisionnelles inscrites lors du vote de ce budget.

La décision modificative proposée serait la suivante :

Compte	Intitulé	B.P. Avant D.M. n°T/2008- 01	D.M. n°T/2008- 01	B.P. avec D.M. n°T/2008-01	Compte	Intitulé	B.P. Avant D.M. n°T/2008- 01	D.M. n°T/2008- 01	B.P. avec D.M. n°T/2008- 01
Dépenses					Recettes :				
Chapitre 011 : Charges à caractère général					Chapitre 74 : Dotations, Subventions et Participations				
6247	Transport scolaire	351 150,00	40 000,00	391 150,00	7473	Département	336 000,00	-20 000,00	316 000,00
022	Dépenses Imprévues	0,00	25 000,00	25 000,00	Chapitre 75 : Autre produit de gestion courante				
					7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget général	0,00	85 000,00	85 000,00
TOTAL		351 150,00	65 000,00	416 150,00	TOTAL		336 000,00	65 000,00	401 000,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte cette décision modificative n°T/2008-01 relative au Budget Annexe 2008 Transport.

A l'issue de la présentation de l'ensemble de ces décisions modificatives, M^{me} DE LA RAUDIÈRE indique qu'il n'est pas aisé d'appréhender toutes ces modifications. Ceci explique peut-être le peu de remarques sur celles-ci et il pourrait être intéressant d'étudier en commission des finances comment en faciliter la compréhension.

■ Création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants dans le cadre du R.A.M (Relais d'Assistants Maternelles) :

DELIBERATION N°08-52
CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Le Président expose :

Dans le cadre de la mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) il est proposé de créer un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet en vue de l'animation, de la gestion et du développement de ce R.A.M.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet pour animer, gérer et développer le Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) de la Communauté de Communes du Pays Courvillois.

M. MORIZEAU indique qu'il serait intéressant d'avoir le détail du poste et de ses missions.

Le Président lui indique que la mise en place et l'animation du R.A.M sont les missions principales. A ce titre, un soutien technique et pédagogique sera apporté aux assistantes maternelles, des séances d'éveil seront organisées pour les enfants et de l'accueil, de l'information et de l'orientation seront, en outre, apportés aux parents.

■ Tarifs Piscine 2008 :

DELIBERATION N°08-53
VOTE DES TARIFS DE LA PISCINE DE COURVILLE S/EURE POUR L'ANNEE
2008

Le Président expose :

Il convient de fixer, pour l'année 2008, les tarifs appliqués à la piscine de Courville s/Eure et la proposition serait la suivante :

- Ticket individuel :
 - Moins de 18 ans : 1,35 €
 - Adultes : 2,70 €
 - Par groupe : 1,05 €
 - Visiteurs : 1,35 €
- Carnets :
 - 10 tickets : Moins de 18 ans : 10,50 €
 - 10 tickets : adultes : 24,00 €
 - 20 tickets : Moins de 18 ans : 17,50 €
 - 20 tickets : adultes : 42,00 €
- Ecole de Natation : 32,00 €
- Boissons : 1,00 € la boisson

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe pour l'année 2008, les tarifs suivants :
 - Ticket individuel :
 - Moins de 18 ans : 1,35 €
 - Adultes : 2,70 €
 - Par groupe : 1,05 €
 - Visiteurs : 1,35 €
 - Carnets :
 - 10 tickets : Moins de 18 ans : 10,50 €
 - 10 tickets : adultes : 24,00 €
 - 20 tickets : Moins de 18 ans : 17,50 €
 - 20 tickets : adultes : 42,00 €
 - Ecole de Natation : 32,00 €
 - Boissons : 1,00 € la boisson

■ Taux d'Indemnités Régisseur Piscine :

DELIBERATION N°08-54
PISCINE DE COURVILLE S/EURE / TAUX DE L'INDEMNITE DU REGISSEUR DE
LA REGIE DE RECETTES POUR L'ANNEE 2008

Le Président expose :

Dans le cadre de l'ouverture annuelle de la piscine de Courville s/Eure, il convient d'instituer le taux de l'indemnité de responsabilités qui sera accordée au régisseur, nommé par arrêté, chargé d'encaisser les entrées à la piscine, les droits d'inscription à l'école de natation et la vente de boissons. L'arrêté du 28 mai 1993 fixe ce taux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une indemnité de responsabilités au régisseur de la piscine de Courville s/Eure, pour l'année 2008, d'un montant de 140 €, conformément à la réglementation en vigueur.
-

■ Convention de Mise à disposition de Personnel de l'association Tennis de Table Pays Courvillois au profit de la Communauté de Communes du Pays Courvillois :

DELIBERATION N°08-55
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE L'ASSOCIATION
TENNIS DE TABLE PAYS COURVILLOIS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS COURVILLOIS

Dans le cadre de sa compétence Enfance-Jeunesse, la Communauté de Communes du Pays Courvillois organise un accueil de loisirs Mixte primaire et maternelle pendant les vacances d'été 2008. Il est proposé que l'animatrice de l'association « Tennis de Table Pays Courvillois » soit mise à disposition de la Communauté de Communes du Pays Courvillois pour la direction de ce centre pendant le mois d'août 2008.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de l'animatrice de l'association « Tennis de Table Pays Courvillois » au profit de la Communauté de Communes du Pays Courvillois pour la période du 4 au 29 Août 2008 dans le cadre de l'organisation de l'accueil de loisirs Mixte organisés pendant l'été 2008.
- Autorise le Président à signer tous documents se rapportant à cette convention.

■ Subvention à l'Association « Etoile Filante Courvilloise » :

DELIBERATION N°08-56
SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS COURVILLOIS
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ETOILE FILANTE COURVILLOISE » POUR
LA QUATRIEME EDITION DU « TOUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS COURVILLOIS »

Le Président expose :

Depuis 2005, l'épreuve cycliste dénommée le « Tour de la Communauté de Communes du Pays Courvillois », est organisée par plusieurs organisateurs, dont l'association « l'Etoile Filante Courvilloise », sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Courvillois. La quatrième édition se déroulera le dimanche 25 Mai 2008 et « l'Etoile filante Courvilloise » sollicite la Communauté de Communes du Pays Courvillois pour l'attribution d'une subvention.

Il est proposé de reconduire la subvention allouée en 2007 qui s'élevait à 2 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association « l'Etoile Filante Courvilloise » dans le cadre de l'organisation de la quatrième édition du Tour de la Communauté de Communes du Pays Courvillois
 - organisée le 25 Mai 2008.
-

Le Président rappelle qu'un nombre important de signaleurs est nécessaire pour l'organisation de la course et qu'il est nécessaire que chaque commune puisse en mobiliser.

Par ailleurs, M^{me} NOTO indique qu'elle a reçu un journal de l'association « Etoile Filante Courvilloise » dans lequel aucun remerciement n'était adressé à l'attention de la Communauté de Communes du Pays Courvillois malgré sa participation financière.

■ Subvention au profit de l'association « Les Canailoux » :

DELIBERATION N°08-57
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS COURVILLOIS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES
CANAILLOUX »

Le Président expose :

Dans le cadre sa compétence « Services à la Population », la Communauté de Communes du Pays Courvillois a notamment reconnu d'Intérêt Communautaire « La Halte Garderie de Courville s/Eure » qui est gérée et organisée par l'association « Les Canailloux ».

Il est proposé d'apporter une subvention de fonctionnement au profit de cette association, soutien financier prévu dans le cadre du Contrat Enfance – Jeunesse signé entre la Communauté de Communes du Pays Courvillois et la C.A.F. d'Eure-et-Loir.

Au titre de 2008, le montant de cette subvention s'élèverait à 12 000 € versés en deux fois, un premier acompte de 6 000 € en avril 2008 et le solde en septembre 2008.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 12 000 € à l'association « Les Canailloux » au titre de 2008. Cette subvention sera versée en deux fois, un premier acompte de 6 000 € en avril 2008 et le solde en septembre 2008.

■ Avenant n°1 à la Convention relative à l'organisation des transports scolaires signée entre le SIVOS et le Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain :

DELIBERATION N°08-58
AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES
TRANSPORTS SCOLAIRES SIGNEE ENTRE LE SIVOS ET LE SYNDICAT MIXTE
DE TRANSPORTS URBAINS DU BASSIN CHARTRAIN

Le Président expose :

Le 6 juillet 2007, le Syndicat Mixte de Transports urbains du Bassin Chartrain et le SIVOS ont conclu une convention de mise en œuvre de la gratuité des transports scolaires. Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Secteur de Courville (SIVOS de Courville) ayant été dissout par arrêté préfectoral n°2007-0901 du 31 août 2007, à compter du 1^{er} Septembre 2007, la Communauté de Communes du Pays Courvillois a repris les compétences exercées par ce syndicat.

Il convient de réaliser un avenant à cette convention afin d'entériner le transfert de cette dernière à la Communauté de Communes du Pays Courvillois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer un avenant n°1 à la convention relative à l'organisation des transports scolaires avec le Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain
- Autorise le Président à signer tous documents se rapportant à cet avenant.

■ Remboursement par anticipation d'un prêt du SIA de Dangers transféré à la Communauté de Communes du Pays Courvillois :

DELIBERATION N°08-59

**REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION D'UN PRÊT CONTRACTÉ PAR LE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE
DANGERS ET TRANSFERE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
COURVILLOIS**

Le Président expose :

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de DANGERS, l'actif et le passif ont été transférés à ses membres dont faisait partie la Communauté de Communes du Pays Courvillois. A ce titre un contrat de prêt d'un montant de 1664,21 € auprès du Crédit Agricole Val de France a été transféré à la Communauté de Communes du Pays Courvillois et il est proposé de le rembourser par anticipation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de rembourser, par anticipation, le prêt contracté par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de DANGERS auprès du Crédit Agricole Val de France pour un montant de 1664,21 € en Capital qui a été transféré à la Communauté de Communes du Pays Courvillois
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant

■ Acquisition d'un pavillon appartenant à Habitat Eurélien –O.P.H. d'Eure et Loir :

Le Président précise que cette acquisition, d'un montant de 170 000 €, est nécessaire dans le cadre du projet de construction du pôle Enfance-Jeunesse. Il ajoute qu'il s'agit du pavillon du commandant de la brigade de gendarmerie situé derrière l'ancienne gendarmerie laquelle devrait être cédée ainsi que du terrain par le Conseil Général à l'euro symbolique. L'emprise globale du site s'élèverait à environ 3500 m².

Plusieurs délégués objectent que « l'acquisition est déjà décidée ».

Le Président leur indique que celle-ci est soumise au vote. Il ajoute que pour soumettre cette proposition au Conseil Communautaire il était nécessaire de travailler le dossier.

M^{me} THIBOUST s'interroge sur le coût de l'éventuelle mise aux normes du pavillon.

Le Président lui précise que celui-ci est récent.

M. MORIZEAU s'interroge sur la localisation du projet situé en ville sans espaces verts.

Le Président rappelle que les locaux de restauration de l'école du chemin vert continueraient à être utilisés ce qui explique le choix de ce lieu. Par ailleurs, celui-ci est relativement bien situé par rapport aux divers équipements, notamment sportifs, existants à Courville s/Eure. En outre, le site est facilement accessible et il est très difficile de trouver des terrains libres. Enfin, les bureaux de la Communauté de Communes du Pays Courvillois pourraient également être transférés dans cette construction.

M. RACINET demande s'il y a urgence à en faire l'acquisition dès maintenant.

M. GAUTIER lui indique que l'OPAC est prêt à louer ce pavillon comme il l'a fait pour les anciens appartements des gendarmes.

M. BILLARD indique que ce qu'il « manque » est une alternative au projet envisagé.

M. RACINET précise que le risque de faire cette acquisition est relativement faible même si le projet était modifié.

Le Président indique qu'il est possible de prendre du temps supplémentaire pour la réflexion et repousser la décision si le Conseil le souhaite.

DELIBERATION N°08-60
ACQUISITION D'UN PAVILLON APPARTENANT A HABITAT EURELIEN –
O.P.H. D'EURE-ET-LOIR

Le Président expose :

Dans le cadre du projet de construction d'un pôle Enfance – Jeunesse, il est proposé de faire l'acquisition d'un pavillon et d'une surface d'environ 1 205 m² de la parcelle AC 409 , située 2 Avenue de Chartres, 28190 Courville s/Eure, appartenant à Habitat Eurélien – O.P.H. d'Eure-et-Loir.

Le montant de cette acquisition s'élèverait à 170 000 € auxquels s'ajouteraient les frais de notaire et de géomètre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (pour : 47, contre : 2, abstention : 2) :

- Décide l'acquisition, par la Communauté de Communes du Pays Courvillois, d'un pavillon et d'une surface d'environ 1 205 m² de la parcelle AC 409, située 2 Avenue de Chartres, 28190 Courville s/Eure, appartenant à Habitat Eurélien – O.P.H. d'Eure-et-Loir pour un montant de 170 000 € auxquels s'ajouteraient les frais de notaire et de géomètre
- Autorise le Président à signer tous documents se rapportant à cette acquisition

■ Avenant 2008 au Contrat Educatif Local signé avec la D.D.,J.S. :

DELIBERATION N°08-61
AVENANT AU CONTRAT EDUCATIF LOCAL / ANNEE 2008

Le Président expose :

Par délibération n°08-05 du 21 Janvier 2008, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer un Contrat Educatif Local (C.E.L.) et sa convention d'objectifs pour la période 2008 – 2010 avec l'inspection académique et l'Etat (Direction Départementale de la jeunesse, des Sports et de la Vie Associative).

Il y a lieu, au titre de l'année 2008, de signer un avenant qui fixe, pour l'année 2008, les actions financées et le montant de l'aide de l'Etat pour chacune d'entre elles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer un avenant au Contrat Educatif Local (C.E.L.) signé entre l'Etat (Direction Départementale de la jeunesse, des Sports et de la Vie Associative) et la Communauté de Communes du Pays Courvillois qui fixe, pour l'année 2008, les actions financées et le montant de l'aide de l'Etat pour chacune d'entre elles.
- Autorise le Président à signer tous documents se rapportant à cet avenant.

Le Président indique que le budget prévisionnel de la Communauté de Communes du Pays Courvillois prévoyait 5 000 € d'aides financières de la part de la D.D.J.S pour l'année 2008. Cet avenant fixe celles-ci à 10 000 € dont 5 000 € pour le fonctionnement du P.I.J. (Point Information Jeunesse), 200 € pour une sortie adolescents au Printemps de Bourges, 1 800 € pour un séjour de vacances ados en juillet 2008 et 3 000 € pour la Maison des Jeunes.

■ Questions diverses :

- Piscine de Courville s/Eure :

Le Président indique qu'il est possible d'accueillir les écoles qui le souhaitent pendant le mois de juin à la piscine de Courville s/Eure. Celles-ci doivent transmettre une demande écrite par courrier pour le 1^{er} mai à la Communauté de Communes du Pays Courvillois. Il demande, pour ce faire, aux communes d'en informer leurs écoles.

- Prochain Conseil Communautaire :

M^{me} DE LA RAUDIERE demande quand se déroulera le prochain Conseil Communautaire.

Le Président lui indique que la date n'a pas été arrêtée car elle dépendra des consultations engagées concernant le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle Enfance-Jeunesse et le marché de travaux des opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur la commune de Le Thieulin.

Les dates envisagées sont celles du 19 et du 26 mai.

- Terrains ZA St Luperce :

M. KLEIN demande quelle est la réglementation concernant des terrains achetés sur les zones d'activités de la Communauté de Communes du Pays Courvillois qui ne seraient pas utilisés et revendus par l'acquéreur. Il semble, en effet, qu'une entreprise ayant acheté un terrain sur la Z.A. de St Luperce l'aurait revendu à une autre entreprise à un prix fort cher.

Le Président lui indique que ce sujet a été abordé en bureau. Il rappelle la position qu'il y a tenue, à savoir qu'il était hostile à de telles pratiques. En effet, le prix de vente était faible, notamment du fait des subventions publiques perçues du Conseil Général, et il lui semble immoral de revendre un terrain plus cher que son prix d'acquisition. Par ailleurs, l'entreprise concernée a sollicité une aide à l'immobilier d'entreprise auprès de la Communauté de Communes du Pays Courvillois et du Conseil Général, ce qui est d'autant plus inadmissible.

Il ajoute que la Communauté de Communes du Pays Courvillois ne pourra semble-t-il pas empêcher cette transaction. Cependant, si le prix de vente est plus élevé que le prix initial d'acquisition il proposera le désengagement du soutien financier de la Communauté de Communes du Pays Courvillois pour une éventuelle aide à l'immobilier d'entreprise.

M. SCHMIT précise qu'il a rencontré l'entreprise et que cette position lui a été exposée.

M. DASSIER indique que l'entreprise, si la transaction s'effectue, s'implanterait sur la commune de Fontaine-la-Guyon.

- Haut Débit :

M^{me} LECOMTE demande si le projet de fournitures haut débit a été lancé.

Le Président lui indique que ce n'est pas encore le cas mais que la consultation va être engagée.

M^{me} LECOMTE indique, à ce titre, que les élus commencent à « ne plus être crédibles ».

Le Président lui précise que les gens ne soupçonnent pas la complexité du dossier et qu'effectivement des solutions ont peut-être été annoncées trop rapidement. Cependant, un choix d'entreprise pourrait être effectué lors du prochain Conseil Communautaire.

- Accueil du mercredi :

M. MORIZEAU demande à qui reviendra l'accueil du mercredi si il y a confirmation de la suppression des cours ce jour là.

Le Président lui indique que celui-ci sera de la compétence de la Communauté de Communes du Pays Courvillois, le mercredi n'étant pas du temps péri-scolaire.

M. MORIZEAU s'interroge alors sur la manière de répondre à l'ensemble du territoire.

Le Président lui répond qu'il faudra peut-être mettre en place plusieurs accueils organisés par la Communauté de Communes du Pays Courvillois. Cependant ce sujet est compliqué car le transport et le temps de travail des personnels communaux seront à prendre en compte.

M. KLEIN ajoute que cela pourrait être d'autant plus compliqué que les enfants en difficulté pourraient être accueillis le mercredi matin pour du soutien scolaire.

Les questions étant épuisées, le Président clôt la séance.

Le secrétaire de séance

Le Président

Philippe SCHMIT

Jacky JAULNEAU

Compte-rendu envoyé, en un exemplaire, dans chacune des mairies de la Communauté de Communes du Pays Courvillois. A charge pour elle d'en fournir un exemplaire à ses délégués communautaires.